



CODE D'ETHIQUE

nos principes fondamentaux au quotidien

Juillet 2021

Depuis sa création en 1895, Firmenich a toujours été plus qu'une entreprise : il s'agit d'une famille dotée d'un héritage unique d'entreprises responsables.

00

TABLE DES MATIÈRES

01	Nos principes fondamentaux	03
02	Le mot de bienvenue de notre CEO	04
03	À propos de notre code	05
04	Prenez le temps de réfléchir	07
05	Exprimez-vous	08
06	Nos responsabilités envers nos collègues	09
	<ul style="list-style-type: none"> Nous respectons les autres et accordons de l'importance à la diversité L'hygiène, la sécurité et la sûreté sur le lieu de travail sont autant de priorités Nous nous conformons à des normes strictes en matière de confiance et de confidentialité 	
07	Nos responsabilités envers Firmenich	11
	<ul style="list-style-type: none"> Nous protégeons les actifs corporels et incorporels de l'entreprise Nous faisons passer les intérêts collectifs avant nos intérêts personnels Nous sommes consciencieux et respectueux dans nos communications et notre utilisation des réseaux sociaux 	
08	Nos responsabilités envers nos partenaires commerciaux	13
	<ul style="list-style-type: none"> Nous respectons nos obligations contractuelles et nous livrons à une concurrence loyale Nous garantissons la conformité aux normes les plus strictes en matière de qualité et de sécurité des produits Nous nous approvisionnons de manière responsable Nous exerçons notre activité avec intégrité 	
09	Nos responsabilités envers l'environnement et la société	15
	<ul style="list-style-type: none"> Nous nous soucions de l'environnement et cherchons à réduire notre impact sur la nature Nous respectons les droits de l'homme et souhaitons avoir un impact positif sur les personnes avec lesquelles nous travaillons et les communautés dans lesquelles nous opérons Notre soutien moral et financier ne se porte que vers des organisations politiquement neutres Nous ne nous adonnons pas à la criminalité financière et respectons les sanctions économiques 	
10	Glossaire	18
11	Index	18

01

NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX

Que défendons-nous ?

NOTRE OBJECTIF
Créer des émotions positives afin d'améliorer le bien-être, naturellement.

Comment y parvenons-nous ?
Nos principes fondamentaux

Nos clients

Nous parfumons et aromatisons les produits de nos clients avec pour objectif notre **RÉUSSITE MUTUELLE**. Le lien qui nous unit à nos clients est unique : nous nous associons afin de transformer leurs ambitions en réalités. Nous anticipons les désirs des consommateurs en réinventant constamment le monde du goût et de l'odorat. Nous créons une valeur ajoutée par le biais de produits et services innovants, en plaçant le processus décisionnel au plus près de nos clients.

Nos collaborateurs

Nos collaborateurs sont au cœur de notre entreprise. Ils sont reconnus pour leur **PASSION, LEUR TALENT et LEUR ENGAGEMENT**. Nous attendons d'eux une intégrité et un comportement éthique irréprochables. Nous accordons de l'importance à la diversité et créons un environnement dans lequel chaque collaborateur est valorisé et encouragé dans son développement. Ainsi, nous pouvons façonner notre avenir avec assurance et imagination. Nous réunissons les personnes les plus talentueuses et cultivons un véritable esprit d'équipe et d'entreprise afin d'atteindre nos objectifs stratégiques.

La créativité

La créativité est notre **ESSENCE**. Nous créons des parfums et des arômes qui inspirent et d'enchantement aux consommateurs du monde entier. À la pointe du secteur en matière de recherche et d'innovation, nous développons constamment des idées innovantes et des technologies avancées. Nous faisons preuve de créativité dans l'amélioration de tous les aspects de l'entreprise.

Développement durable

Notre intégrité et notre sens des responsabilités individuelles et collectives sont les garants de notre **RÉUSSITE À LONG TERME**. Nous adoptons un modèle commercial durable pour le bien-être des générations actuelles et futures. Nous incitons tous nos partenaires à mettre en place une chaîne de valeur responsable et traçable. Nous nous conformons strictement à toutes les exigences réglementaires et nous efforçons d'atteindre les standards internationaux les plus élevés en matière de qualité, de sécurité et d'environnement.

Notre héritage

Notre **INDÉPENDANCE** nous offre la liberté de contrôler notre avenir. Nous sommes une entreprise familiale, attachée à notre indépendance. Nous avons une vision à long terme de notre activité. Nous menons une politique visant à la solidité financière, la croissance rentable et le rendement des actifs.

NOTRE CODE. Nos principes fondamentaux sous-tendent notre code et nos objectifs, afin de nous aider à comprendre ce que signifie adopter la conduite adéquate chez Firmenich. Notre code est là pour vous aider, où que vous soyez et quel que soit votre rôle.

02

LE MOT DE BIENVENUE DE NOTRE CEO



Chers collègues,

Bienvenue à la présentation du code d'éthique de Firmenich. Au sein de Firmenich, nous travaillons avec acharnement afin de nous assurer que nous prenons les bonnes décisions et mettons en œuvre les méthodes adéquates, avec l'agilité et la transparence qui conviennent à notre formidable entreprise.

Ce code nous relie à nos principes fondamentaux, qui représentent nos valeurs directrices pour tout ce qui concerne nos clients, nos collaborateurs, notre créativité, notre approche durable et notre héritage. Il définit essentiellement des attentes claires sur la manière d'adopter la conduite adéquate au quotidien.

Alors que nous abordons la phase de croissance suivante, il appartient à chacun d'entre nous, en tant que collaborateurs de Firmenich, de continuer à améliorer notre réputation en nous conformant aux standards les plus élevés en matière d'honnêteté, d'équité et d'intégrité, tout en protégeant nos collègues, nos produits et la planète. C'est là que notre code entre en jeu.

Il n'a pas été créé comme une série de règles visant à vous prendre en flagrant délit d'infraction. Il a été pensé

en tant que document actif et dynamique, qui peut tout simplement nous aider à faire des choix justes. Considérez-le comme un guide à consulter dans le cadre de vos tâches quotidiennes.

Si certains points vous semblent flous, n'hésitez pas à les éclaircir en compagnie de votre direction et collègues chez Firmenich, notamment la direction des ressources humaines, le service Business Ethics et le service juridique. Si des questions ou des préoccupations subsistent, vous pouvez également faire appel à la Firmenich Hotline, disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Si vos motivations sont honnêtes, je m'engage à ce que vous ne soyez pas inquiet en retour.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à notre code, du soutien que vous apportez à nos principes fondamentaux et de tous les efforts que vous déployez pour assurer la réussite de Firmenich tout en faisant preuve d'une intégrité irréprochable.

Gilbert Ghostine

03

À PROPOS DE NOTRE CODE

En quoi consiste ce code ?

Le code incarne nos principes fondamentaux : notre objectif et nos valeurs. Il vous aidera à identifier et à comprendre les principes, les normes et les politiques qui s'appliquent à vos tâches au sein de Firmenich.

Nous devons tous suivre ces principes fondamentaux, en nous conformant aux règles, mais surtout à l'esprit et aux valeurs qui les sous-tendent.

Le code est divisé en quatre chapitres qui détaillent nos responsabilités les uns envers les autres, mais aussi envers Firmenich, nos partenaires commerciaux (qui comprennent notamment nos clients, nos fournisseurs, nos agents et nos distributeurs), l'environnement et la société. Nombre de questions abordées se rapportent à plus d'un de ces groupes de parties intéressées. Tout au long de notre code, vous trouverez des informations sur les personnes à contacter afin d'obtenir de l'aide ou des éclaircissements supplémentaires.

Le code n'offre pas une réponse pour chaque situation et ne remplace pas nos politiques ni nos procédures, mais il vous guidera à travers ces dernières. Assurez-vous de vous familiariser avec son contenu. Consultez-le souvent au cours de vos tâches, faites preuve de discernement et n'hésitez pas à demander conseil en cas de besoin.

À qui s'adresse-t-il ?

Le code s'applique à l'ensemble des employés de Firmenich, dans le monde entier, notamment tous les membres du conseil d'administration, mais aussi les collaborateurs externes, comme les intérimaires.

Il constitue également un document pertinent pour nos partenaires commerciaux, chacun d'entre eux pouvant affecter directement notre réputation. Nous ne désirons entretenir des relations commerciales qu'avec des partenaires respectueux des lois, qui partagent nos valeurs et adhèrent aux principes énoncés et expliqués dans chaque chapitre de ce code.

Q Ai-je des responsabilités supplémentaires si je suis responsable ou superviseur ?

R Si votre rôle consiste à diriger ou à superviser d'autres personnes, il vous incombe de donner l'exemple. Pour ce faire, vous devez connaître notre code et nos principes fondamentaux, adopter ces derniers en tant que philosophie de travail et créer un environnement de travail positif, au sein duquel chacun se sent en confiance pour demander des conseils et à faire part de ses préoccupations. Vous devez également vous assurer que les membres de votre équipe connaissent nos principes fondamentaux, notre code et la manière de s'y conformer, et qu'ils participent aux formations périodiques.

Demandez toujours conseil si vous ne savez pas comment traiter ou répondre à une difficulté ou à un problème soulevé par les membres de l'équipe. Si vous pensez qu'un des membres de votre équipe a fait l'objet de représailles pour avoir soulevé des préoccupations en lien avec une conduite inadaptée, n'hésitez pas non plus à solliciter une assistance en cas d'hésitation sur la mesure à prendre.

Que se passe-t-il en cas de manquement au code ?

Au sein de Firmenich, chacun d'entre nous est tenu de se conformer à nos principes fondamentaux, à notre code, à nos politiques et à nos normes, ainsi qu'à toutes les lois, réglementations et normes de l'industrie applicables. Tout manquement à ces obligations est susceptible d'aboutir à des mesures disciplinaires à l'encontre des personnes concernées (pouvant aller jusqu'au licenciement), mais aussi d'entraîner une responsabilité civile et pénale. Nous devons également suivre les activités de formation obligatoire connexes proposées par Firmenich.

Dans les cas où nos partenaires commerciaux n'ont pas répondu à nos attentes et/ou ne respectent pas leurs obligations contractuelles, nous prendrons les mesures appropriées, pouvant aboutir à la cessation de la relation commerciale.

Q Les lois diffèrent généralement d'un pays à l'autre. Notre code est-il applicable dans le monde entier ?

R Firmenich est présent dans le monde entier et opère dans plus de 100 marchés. Le code s'applique dans chacun de ces marchés. Lorsqu'une des normes de notre code diffère des lois applicables, c'est la norme la plus stricte qui prévaut.

En cas de doute, n'hésitez pas à faire part de ces préoccupations à votre responsable local, à la direction des ressources humaines, au service juridique, ou encore à contacter le service Business Ethics à l'adresse ethics@firmenich.com.

Bien que le code soit traduit dans diverses langues locales, la version originale en anglais constitue toujours la version officielle.

Cette version du code, qui entrera en vigueur en juillet 2021, remplace toutes les versions précédentes.

04

PRENEZ LE TEMPS
DE RÉFLÉCHIR

Le code n'est pas à même de couvrir toutes les situations dans lesquelles vous pourriez vous trouver. Le modèle suivant vous propose quelques questions judicieuses, qui pourront vous aider à prendre la bonne décision. Si la réponse à l'une de ces questions est « NON » ou si la meilleure ligne de conduite à adopter ne vous semble pas évidente, prenez le temps d'examiner à nouveau la situation.

Lorsque vous êtes aux prises avec une difficulté dont la solution ne vous paraît pas évidente, prenez le temps de réfléchir.



oui

La ligne de conduite envisagée semble adaptée

non / incertitude

Reconsidérez votre décision et demandez conseil :

À votre supérieur hiérarchique, au service juridique, à la direction des ressources humaines, au service Business Ethics

05

EXPRIMEZ-VOUS

Comment et quand s'exprimer
Chacun de nous a la responsabilité de s'exprimer en cas de doute ou d'inquiétude. C'est également le cas si nous constatons quelque chose qui n'est pas conforme aux valeurs de l'entreprise. La première étape consiste à aborder le sujet avec votre supérieur hiérarchique ou, si cela n'est pas possible, à contacter un membre de la direction locale, de la direction des ressources humaines, du service juridique ou du service Business Ethics.

Si vous ne vous sentez pas en mesure de le faire ou que l'idée vous met mal à l'aise, vous pouvez faire part de vos préoccupations à la Firmenich Hotline. Indépendant, confidentiel et accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par téléphone et sur Internet, ce service est destiné à nos employés et nos partenaires commerciaux. Le cadre « Exprimez-vous » de Firmenich vous confirme non seulement qu'il n'existe aucun risque à faire part d'une préoccupation, mais encore que cette conduite est appropriée. Il vous permet également de le faire à un stade précoce et d'une manière adaptée. Vos inquiétudes seront traitées de manière confidentielle, dans la mesure autorisée par la loi.

Nous examinerons chaque préoccupation exprimée et, le cas échéant, nous chargerons un enquêteur d'examiner les questions soulevées afin de définir les faits sous-jacents. En fonction des résultats de l'enquête, nous prendrons toute mesure nécessaire pour répondre aux préoccupations exprimées, quel que soit le rôle de la personne concernée. Nous vous fournirons un retour d'information après la conclusion de l'enquête, conformément à la politique de dispositif d'alerte entreprise (Whistleblowing).

Tolérance zéro en matière de représailles

Les représailles contre toute personne qui de bonne foi demande conseil, exprime une préoccupation quant à une conduite inadaptée ou coopère à une enquête sont strictement interdites. Toute personne ayant exercé des représailles contre une personne après que cette dernière a exprimé une préoccupation de bonne foi s'expose à des mesures disciplinaires.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Corporate Hotline (Whistleblowing) Policy

Firmenich Hotline

NOS RESPONSABILITÉS ENVERS NOS COLLÈGUES

Nos collaborateurs sont au cœur de notre entreprise et constituent un des piliers de nos principes fondamentaux. Nous souhaitons que tout collaborateur de Firmenich se sente engagé et fier de travailler pour Firmenich. Nos collègues sont notre atout majeur et constituent le moteur essentiel de notre réussite.

NOUS RESPECTONS LES AUTRES ET ACCORDONS DE L'IMPORTANCE À LA DIVERSITÉ

PRINCIPE : Nous adoptons un comportement professionnel et honnête les un vis-à-vis des autres et traitons nos collègues comme nous aimerions être traités. Nous sommes conscients qu'en comprenant et en valorisant les différences, nous travaillons mieux ensemble et créons une valeur accrue pour nos parties prenantes.

📌 L'ENGAGEMENT DE FIRMENICH : Au sein de Firmenich, nous traitons tous nos collaborateurs de manière égale indépendamment de leur genre, âge, race, appartenance ethnique, religion, statut matrimonial, orientation sexuelle, identité de genre, expérience, statut socio-économique, capacités et autres catégories protégées. Firmenich propose un environnement de travail inclusif qui permet le développement de chacun, et au sein duquel les relations sont basées sur le respect et le professionnalisme.

👤 VOTRE RESPONSABILITÉ

Abstenez-vous de toute attitude ou tout comportement qui pourrait être perçu comme de la discrimination, du harcèlement ou de l'intimidation. Évitez par exemple les plaisanteries inappropriées, l'utilisation d'un langage irrespectueux ou agressif (en personne et en ligne), les contacts physiques déplacés, la marginalisation, l'exclusion récurrente de collègues des réunions et conversations ou l'affichage de documents offensants.

Soyez attentif aux sensibilités de chacun : une blague qui vous semble drôle peut être perçue comme une intimidation ou un harcèlement par une autre personne.

Faites une mise au point avec toute personne dont le comportement vous semble agressif, intimidant, humiliant ou irrespectueux. En cas de préoccupation de ce type, n'hésitez pas à aborder le sujet avec votre supérieur hiérarchique ou la direction des ressources humaines. Vous pouvez également faire appel à la Firmenich Hotline.

🗣️ J'ai entendu un collègue faire des commentaires de mauvais goût sur l'homosexualité en présence d'autres collègues. Je pense qu'il essayait seulement d'être drôle, mais cela m'a quand même mis(e) mal à l'aise. Que dois-je faire ?

👤 Nous souhaitons créer un environnement de travail ouvert, respectueux et inclusif. Les commentaires et comportements irrespectueux ne sont pas acceptables. Ce type de comportement est tout à fait susceptible de donner naissance à un sentiment de contrariété, de marginalisation ou d'irrespect chez d'autres collègues. Si possible, parlez avec le collègue qui se livre à ce type de commentaires pour lui faire comprendre que son attitude n'est pas acceptable. S'il ne s'excuse pas et ne met pas immédiatement fin à son comportement, qu'il ne s'abstient pas de le répéter à l'avenir, ou si vous ne vous sentez pas à l'aise à l'idée de parler directement à cette personne, signalez le comportement à votre supérieur hiérarchique ou à la direction des ressources humaines. Vous pouvez également faire appel à la Firmenich Hotline.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Corporate Diversity and Belonging Policy
Code of Ethics Guide for Managers

L'HYGIÈNE, LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL SONT AUTANT DE PRIORITÉS

PRINCIPE : Nous donnons la priorité à la sécurité, la santé, le bien-être et la sûreté de nos employés, de leurs familles et de nos partenaires commerciaux.

L'ENGAGEMENT DE FIRMENICH : Firmenich prend au sérieux son obligation de diligence à l'égard de chacun et mène activement une politique d'amélioration continue afin d'atteindre et de pérenniser des normes supérieures de sécurité, santé, bien-être et sûreté.

VOTRE RESPONSABILITÉ

Présentez-vous sur votre lieu de travail apte à travailler. Vous ne devez pas être en état d'ivresse, sous l'emprise de stupéfiants, de médicaments ou d'autres substances.

Conservez un lieu de travail propre et ordonné.

Si vous notez une situation susceptible de présenter un risque pour la sécurité, la santé, le bien-être ou la sûreté, intervenez immédiatement.

Signalez toutes les pratiques incorrectes en ma-

tière d'hygiène, de sécurité et de sûreté, notamment les blessures, les incidents et les quasi-accidents, par l'intermédiaire de votre supérieur hiérarchique, des procédures internes désignées ou de la Firmenich Hotline. Certaines situations qui semblent insignifiantes à première vue peuvent avoir de graves répercussions si elles ne sont pas corrigées rapidement.

Respectez l'ensemble des réglementations applicables et suivez les procédures spécifiques de votre filiale en matière d'hygiène, de sécurité et de sûreté.

Demandez à votre supérieur hiérarchique en cas de doute par rapport à la marche à suivre ou à une exigence en matière d'hygiène et de sécurité.

Q Je soupçonne fortement qu'un collègue se présente au travail en état d'ébriété. Que dois-je faire ?

R Dans ce cas, vous devez immédiatement faire part de vos soupçons au supérieur hiérarchique de la personne dont le comportement vous préoccupe, ou à votre propre supérieur hiérarchique, afin que la situation puisse être traitée de manière adaptée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Corporate Occupational Health and Safety Policy
Firmenich 'Safety at Work' webpage
Firmenich QHSE Charter

NOUS NOUS CONFORMONS À DES NORMES STRICTES EN MATIÈRE DE CONFIANCE ET DE CONFIDENTIALITÉ

PRINCIPE : Nous souhaitons que chacun nous considère comme un partenaire fiable. Par conséquent, nous traitons les données personnelles qui nous sont confiées avec le plus grand soin, en toute confidentialité et dans le respect des lois locales.

L'ENGAGEMENT DE FIRMENICH : Firmenich a mis en place des mesures de protection techniques et organisationnelles afin de protéger les informations personnelles contre la perte, le vol, l'accès non autorisé, la divulgation, la copie, l'utilisation ou la modification. L'accès aux données est limité aux personnes pouvant justifier d'un besoin professionnel légitime. Nous assurons la mise en place de processus appropriés afin de minimiser le risque de violation du respect de la vie privée et de la confidentialité. Nous assurons également une stratégie de réponse appropriée en cas de violation.

VOTRE RESPONSABILITÉ

Familiarisez-vous avec les normes du document Corporate Employee Personal Data Protection Policy. Par exemple, vous n'êtes autorisé à recueillir ou traiter les données relatives aux employés que lorsqu'il existe un

besoin professionnel légitime ou une exigence contractuelle justifiant ces actes, ou si la loi vous y oblige.

Veillez à ne pas divulguer d'informations confidentielles ou de données personnelles, par exemple au téléphone ou en laissant des documents contenant des informations sensibles sans surveillance.

Assurez-vous que les partenaires commerciaux avec lesquels vous travaillez connaissent les normes de Firmenich.

Participez à toute formation obligatoire sur la protection de la vie privée.

Q J'ai envoyé par erreur un fichier contenant des données sur des employés au mauvais destinataire. J'ai contacté cette personne et lui ai gentiment demandé d'effacer le fichier. Comme j'ai corrigé cette erreur, je décide de n'en informer personne d'autre au sein de Firmenich.

R Ce n'est pas le comportement approprié. Conformément au document Corporate Employee Personal Data Protection Policy, nous devons nous assurer que seuls les employés ou les tiers autorisés (par exemple, les fournisseurs de services de paie) ont accès aux données des employés, et ce à des fins professionnelles légitimes. L'accès non autorisé aux données peut entraîner un manquement relatif aux données à caractère personnel ainsi qu'une violation des règlements applicables en matière de protection des données, pouvant occasionner potentiellement de lourdes amendes. Si vous avez connaissance d'un manquement réel ou soupçonné relatif aux données personnelles, vous devez le signaler immédiatement au responsable de la sécurité de l'information de Firmenich à l'adresse is.security@firmenich.com. En cas de doute, vous pouvez également contacter votre responsable des ressources humaines ou votre responsable de la protection des données à l'adresse data.privacy@firmenich.com.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Corporate Employee Personal Data Protection Policy
Corporate Policy on Protecting Confidential Information

NOS RESPONSABILITÉS ENVERS FIRMENICH

La notion d'héritage reprise dans nos principes fondamentaux souligne l'importance de notre vision à long terme et de notre indépendance. Nous sommes à la pointe de notre industrie grâce à nos investissements en matière de recherche et d'innovation et au développement constant d'idées innovantes et de technologies avancées. En protégeant l'entreprise contre les pertes préjudiciables, nous préservons son indépendance et assurons sa réussite à long terme.

NOUS PROTÉGEONS LES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS DE L'ENTREPRISE

PRINCIPE : Les actifs de l'entreprise constituent des éléments essentiels nous permettant d'atteindre nos objectifs commerciaux. Nous apprécions notre travail à sa juste valeur et traitons de manière responsable et respectueuse les actifs corporels et incorporels de Firmenich, ainsi que les actifs d'autrui.

L'ENGAGEMENT DE FIRMENICH : Nous protégeons tous nos actifs, ainsi que les informations confidentielles des autres. Nous veillons à ce que les actifs corporels et incorporels de notre entreprise soient correctement acquis, enregistrés, entretenus, utilisés et cédés.

VOTRE RESPONSABILITÉ

Utilisez les ressources et actifs corporels et incorporels de Firmenich avec soin et uniquement à des fins professionnelles.

Tenez des livres et des registres précis et lors de toute tâche impliquant ces derniers, respectez les lois et règlements en vigueur.

Protégez les actifs de l'entreprise contre la perte, les dommages, le détournement, l'utilisation abusive et le vol, et ne prenez pas part à des activités frauduleuses.

Soyez conscient de la valeur et du caractère sensible des éléments relatifs à la propriété intellectuelle de Firmenich, ainsi qu'aux autres informations confidentielles.

Respectez toutes les politiques pertinentes en matière de sécurité des informations ainsi que la politique d'entreprise en matière de protection des informations confidentielles.

Ne divulguez pas d'informations confidentielles, sauf si vous y êtes autorisé.

Ne partagez pas les actifs de la société avec un tiers, excepté sur autorisation préalable.

Ne tentez jamais d'obtenir ou d'utiliser indûment des actifs corporels ou incorporels appartenant à un tiers, notamment les actifs soumis à la propriété intellectuelle, sans être en possession des licences ou autorisations appropriées.

Si vous êtes témoin d'une quelconque indication d'incident ou de menace relative à la sécurité, comme la divulgation potentielle d'informations sensibles, contactez immédiatement l'équipe du centre des opérations de sécurité (SOC) en ouvrant un ticket par le biais de START et/ou envoyez un e-mail à IS.SOC@firmenich.com et/ou contactez le service d'assistance du SOC.

Un de mes amis a financé une jeune entreprise de biotechnologie et aimerait en savoir plus sur les projets d'innovation de Firmenich dans ce domaine afin d'évaluer les opportunités commerciales.

Le partage avec une tierce partie d'informations sur les activités de Firmenich en matière d'innovation pourrait nuire gravement à Firmenich pour deux raisons. Premièrement, si vous êtes employé de Firmenich, ce partage constitue une violation de l'obligation de confidentialité relative à toute information confidentielle de Firmenich. En outre, une telle divulgation est susceptible de compromettre la possibilité pour l'entreprise de protéger ses actifs incorporels, du fait du partage d'informations non protégées.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Corporate IS Security Policy
Corporate Records Retention Policy
Corporate Policy on Protecting Confidential Information
Insider Policy

NOUS FAISONS PASSER LES INTÉRÊTS COLLECTIFS AVANT NOS INTÉRÊTS PERSONNELS

PRINCIPE : Nous évitons les situations dans lesquelles notre conduite pourrait être (ou donner l'impression d'être) indûment influencée par un intérêt personnel.

L'ENGAGEMENT DE FIRMENICH : Firmenich s'engage à traiter les conflits d'intérêts et à minimiser les risques qui surviennent lorsqu'un intérêt privé entre en conflit avec les obligations professionnelles.

VOTRE RESPONSABILITÉ

Si vous vous trouvez dans une situation impliquant un conflit d'intérêts (ou qui pourrait être perçue comme telle), évitez-la ou signalez-la, afin qu'elle puisse être évaluée et traitée.

En attendant l'évaluation des faits signalés, retirez-vous de l'activité potentiellement conflictuelle.

EXEMPLES DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS :

En tant que cadre, vous êtes impliqué dans une décision d'embauche concernant une personne de votre entourage (un ami, un cousin).

Vous supervisez une personne avec laquelle vous entretenez une relation intime.

Un membre de votre famille travaille pour un concurrent.

Vous envisagez d'accepter un emploi à l'extérieur ou de prendre part à des activités dont le calendrier interférerait avec votre travail au sein de Firmenich.

Vous envisagez une relation commerciale au nom de Firmenich avec une personne de votre entourage proche (par exemple, votre frère).



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Corporate Conflicts of Interest Policy
Conflicts of Interest Guidelines for Employees

NOUS SOMMES CONSCIENCIEUX ET RESPECTUEUX DANS NOS COMMUNICATIONS ET NOTRE UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX

PRINCIPE : Nos canaux de communication constituent pour nous un moyen important de nous rapprocher de nos clients et autres parties prenantes externes. Nous utilisons les canaux dédiés à la communication d'entreprise, à la communication commerciale et à la communication personnelle de manière appropriée et nous sommes toujours conscients de l'impact que nos communications peuvent avoir sur la réputation et les intérêts commerciaux de Firmenich.

L'ENGAGEMENT DE FIRMENICH : Firmenich dispose d'un réseau d'experts qui gère ses communications externes, notamment les canaux officiels en matière de réseaux sociaux de l'entreprise. Ce réseau collabore de manière sélective avec les médias, en s'appuyant sur des porte-paroles dédiés à cet effet pour présenter un message cohérent au nom de Firmenich. Conformément à notre politique de communication externe, le

réseau de communication veille à ce que nos communications soient exactes afin de perpétuer et protéger notre réputation.

VOTRE RESPONSABILITÉ

Comportez-vous en tant qu'ambassadeur de la marque Firmenich en partageant uniquement des communications appropriées en ligne et par le biais des réseaux sociaux. N'oubliez pas qu'en ligne, vous pouvez être considéré comme un représentant de Firmenich même si vous n'êtes pas un porte-parole officiel de la société.

Abordez les sujets commerciaux sensibles uniquement par le biais des canaux appropriés. Évitez d'utiliser un compte personnel pour le faire sur les réseaux sociaux.

Respectez la confidentialité. Ne publiez pas d'informations confidentielles appartenant à Firmenich ou à une tierce partie (un partenaire commercial ou un concurrent). Cela comprend les textes, mais aussi les photos, les vidéos et tout contenu visuel.

Aujourd'hui, Firmenich a signé un nouveau contrat prestigieux. J'ai joué un rôle crucial dans son obtention. Puis-je publier un article à ce sujet sur mon compte LinkedIn ?

Avant de partager en ligne des informations sur les activités commerciales de Firmenich, et plus particulièrement sur une évolution commerciale récente, vérifiez auprès de votre supérieur hiérarchique et des membres de l'équipe de communication s'il est opportun de le faire. Si le contrat n'est pas encore de notoriété publique, vous ne devez en aucun cas le mentionner en ligne.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Corporate External Communication Policy

NOS RESPONSABILITÉS ENVERS NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX

Nous créons une valeur ajoutée pour tous nos partenaires commerciaux, y compris nos clients, grâce à des produits et services innovants répondant aux normes de qualité et d'éthique les plus strictes. Notre principe fondamental de créativité nous permet d'inspirer des moments de plaisir et d'enchantement aux consommateurs du monde entier. Étant à la pointe du secteur en matière de recherche et d'innovation, nous comptons sur nos partenaires commerciaux pour nous soutenir et appliquer ensemble notre créativité dans le but d'améliorer tous les aspects de l'entreprise.

NOUS RESPECTONS NOS OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET NOUS LIVRONS À UNE CONCURRENCE LOYALE

PRINCIPE : Nous cherchons à obtenir un avantage concurrentiel par le biais de performances supérieures, et non pas en employant des pratiques commerciales déloyales ou illégales. Nous communiquons avec nos partenaires commerciaux de manière franche et honnête. Nous partageons toutes les informations pertinentes selon les besoins et nous attendons à ce que la réciproque soit vraie.

L'ENGAGEMENT DE FIRMENICH : Firmenich s'engage à réussir au sein d'un environnement commercial compétitif en mettant en œuvre des moyens légaux et équitables sur tous les marchés du monde, en se conformant aux lois sur la concurrence et aux autres réglementations applicables au niveau mondial et local. Chez Firmenich, nous respectons les obligations contractuelles auxquelles nous avons souscrites. Firmenich ne cautionne pas les allégations marketing déloyales ou malhonnêtes, et nous n'utilisons pas de techniques de vente forcée ou déloyales.

VOTRE RESPONSABILITÉ

Agissez de manière à montrer qu'à tout moment, vous faites face à la concurrence de façon énergique et indépendante, en vous conformant aux lois et règlements en matière de concurrence et de législation antitrust. Souvenez-vous : Les infractions antitrust les plus graves comprennent les accords entre concurrents visant à fixer les prix ou les conditions de vente, à répartir les clients ou les marchés de territoire ou de produits, ou à boycotter quelqu'un, ainsi que les accords avec les distributeurs visant à restreindre les prix de revente.

Ne tirez pas indûment avantage de vos partenaires commerciaux ou de vos concurrents par l'utilisation abusive d'informations confidentielles ou exclusives, par le biais d'une fausse déclaration ou d'un abus de pouvoir ou par toute autre pratique déloyale.

Assurez-vous toujours que les informations que vous fournissez à vos partenaires commerciaux sont véridiques.

Conformez-vous au document Corporate Contract Lifecycle Policy et aux procédures connexes.

En cas d'inquiétude relative à l'une des campagnes de marketing ou activités commerciales de Firmenich, adressez-vous à votre supérieur hiérarchique ou envoyez un message par l'intermédiaire de la Firmenich Hotline.

Q Je prends un verre avec un ami qui travaille pour un concurrent de notre entreprise. La conversation se porte sur le travail. Il me pose plusieurs questions délicates sur les prix et les matériaux et me donne quelques informations sur son entreprise.

R Cette conversation pourrait être considérée comme une violation des lois antitrust, voire une violation des engagements contractuels avec d'autres partenaires commerciaux. Elle pourrait compromettre les perspectives commerciales de Firmenich du fait de la divulgation d'informations commercialement sensibles à un concurrent. Même si cette personne est un ami proche et que la conversation se déroule en dehors des heures de travail, la divulgation d'informations confidentielles à un concurrent, dans quelque contexte que ce soit, n'est pas autorisée. Vous devez poliment expliquer à votre ami qu'il ne doit pas vous communiquer d'informations relatives à son entreprise. Sachez que même l'apparence d'un comportement non conforme peut être punissable.

NOUS GARANTISSONS LA CONFORMITÉ AUX NORMES LES PLUS STRICTES EN MATIÈRE DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES PRODUITS

PRINCIPE : Firmenich s'engage à fabriquer et à fournir uniquement des produits et ingrédients de la plus haute qualité, qui répondent aux normes de sécurité les plus strictes.

L'ENGAGEMENT DE FIRMENICH : Firmenich s'assure avec la plus grande prudence du respect des normes les plus strictes en matière de sécurité et de qualité des produits au sein de l'entreprise.

VOTRE RESPONSABILITÉ

Conformez-vous aux normes de qualité et de sécurité de Firmenich.

À tout moment, restez sensibilisé à la qualité afin de garantir que vos actions ne compromettent pas la qualité et/ou la sécurité de nos produits.

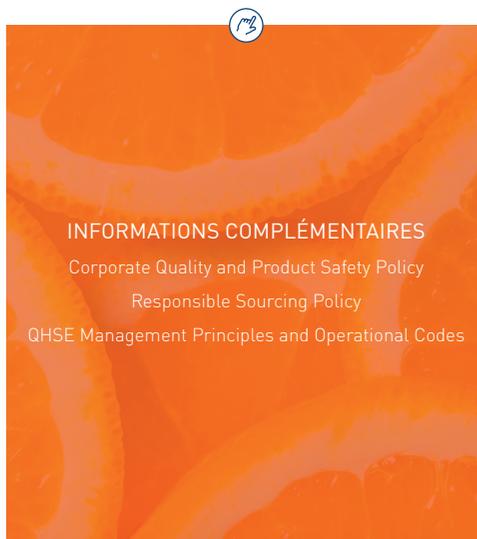
Procurez-vous uniquement des matériaux et des services qui répondent aux normes de qualité les plus strictes et les plus cohérentes fixées par Firmenich.

Soutenez les programmes de protection des produits et des aliments, qui comprennent la sécurité et qualité des aliments ainsi que la fraude alimentaire.

Si vous avez connaissance d'une pratique qui pourrait compromettre la qualité ou la sécurité des produits au sein de Firmenich, informez-en votre responsable hiérarchique ou exprimez-vous par le biais de la procédure interne appropriée ou de la Firmenich Hotline.

Q Mon équipe de contrôle qualité a du retard et nous risquons de ne pas atteindre notre objectif de production pour la journée. Afin d'accélérer la production, puis-je leur demander de passer moins de temps sur les mesures d'ingrédients, quitte à ce que ces dernières ne soient pas précises à 100 % ?

R Non. Ce type d'imprécision pourrait avoir de graves conséquences sur la qualité ou la sécurité (ou les deux) de nos produits. Abordez la question avec votre supérieur hiérarchique et discutez de la possibilité de réorganiser le calendrier.



NOUS ASSURONS UN APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

PRINCIPE : Nous cherchons à créer une chaîne d'approvisionnement équitable et durable, en impliquant nos fournisseurs et partenaires et en veillant à ce qu'ils respectent les normes éthiques et juridiques que nous exigeons de nous-mêmes.

L'ENGAGEMENT DE FIRMENICH :

Le modèle commercial inclusif de Firmenich, vise à développer nos activités tout en créant une valeur à long terme pour toutes les parties intéressées, et ce tout au long de la chaîne de valeur. Chez Firmenich, nous accordons toute notre confiance à nos fournisseurs et les traitons avec respect. Nous impliquons nos fournisseurs et partenaires dans la poursuite de nos objectifs de durabilité, en leur demandant de prendre connaissance et de respecter les directives du document **Responsible Sourcing Policy** dans le cadre de leur engagement à fonctionner au sein d'une chaîne de valeur la plus traçable, durable et éthique possible.

VOTRE RESPONSABILITÉ

Conformez-vous aux politiques de l'entreprise et aux processus de qualification lors de la sélection d'un fournisseur.

Si en quelque point de la chaîne d'approvisionnement de Firmenich, vous soupçonnez ou avez connaissance de pratiques illégales ou contraires à l'éthique, telles que le travail forcé, l'esclavage moderne ou le non-respect des réglementations environnementales, parlez-en sans tarder à votre supérieur hiérarchique ou utilisez la Firmenich Hotline.

Q J'ai reçu des informations indiquant que les conditions de travail, notamment des heures de travail excessives et des problèmes d'hygiène, pourraient être problématiques chez un fournisseur potentiel de matières premières avec lequel Firmenich envisage une relation commerciale. Que dois-je faire ?

R Vous devez faire part de votre inquiétude à votre supérieur hiérarchique ou au service des achats, en indiquant les éléments sur lesquels elle se fonde. Firmenich devra alors faire preuve d'une vigilance accrue et s'abstenir de s'engager dans une relation commerciale avec le fournisseur jusqu'à ce qu'il soit prouvé que les conditions de travail sont adaptées et conformes à notre déontologie.



NOUS EXERÇONS NOTRE ACTIVITÉ AVEC INTÉGRITÉ

PRINCIPE : Nous évoluons de manière intègre sur le marché et ne soudoyons personne. La corruption et la subornation sont illégales et contraires à l'éthique. Elles ont en outre des répercussions dévastatrices sur l'individu, l'entreprise et la société.

L'ENGAGEMENT DE FIRMENICH : Firmenich ne verse pas de pots-de-vin, ne permet pas à des tiers de le faire en notre nom et respecte toutes les lois anti-corruption applicables.

VOTRE RESPONSABILITÉ

N'offrez pas, ne promettez pas, ne donnez pas ou n'acceptez pas d'argent ou de présents de valeur, à quiconque ou de la part de quiconque, dans le but de remporter ou de conserver indûment un marché, d'obtenir un avantage indu, ou dans le but d'influencer ou d'être influencé de toute autre manière.

Ne faites pas appel à des tiers pour mettre en œuvre des mesures dont vous devriez endosser la responsabilité.

Ne recevez et n'offrez des cadeaux et des divertissements que conformément aux directives de la politique en matière de cadeaux et de divertissements, et faites-les approuver ainsi que l'exige cette dernière.

Ne prenez part à aucune activité susceptible de créer une impression de comportement inapproprié, quelle que soit votre intention.

En cas de doute, consultez l'équipe Business Ethics ou le service juridique.

Q Nous avons engagé un consultant local pour qu'il nous aide à obtenir auprès d'une administration locale le permis dont nous avons besoin pour démarrer la production. Ce consultant nous a demandé un petit supplément pour « fluidifier le processus auprès de l'administration locale ». Que dois-je faire ?

R Il s'agit probablement d'un paiement dit « de facilitation », qui est contraire à notre politique. Vous devez refuser la demande et dans les 24 heures, en informer un membre du service juridique ou le VP Business Ethics. Vous pouvez également envoyer un courrier électronique détaillant l'offre qui vous a été faite à l'adresse ethics@firmenich.com. Si un paiement de facilitation est effectué dans une situation de contrainte, veuillez également signaler immédiatement ce paiement.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Corporate Anticorruption Policy

Corporate Gifts and Entertainment Policy

Conflicts of Interest Policy

Donation & Sponsorship Procedure

09

NOS RESPONSABILITÉS ENVERS L'ENVIRONNEMENT ET LA SOCIÉTÉ

Le développement durable compte au rang de nos principes fondamentaux. Depuis notre premier engagement public en faveur de l'environnement, il y a trente ans, nous nous sommes mobilisés afin de mener des activités responsables pour le bien-être des générations actuelles et futures. La protection de la nature, la sécurité des communautés dans lesquelles nous opérons et le respect des droits de l'homme sont au cœur de notre stratégie commerciale.

NOUS NOUS SOUCIONS DE L'ENVIRONNEMENT ET CHERCHONS À RÉDUIRE NOTRE IMPACT SUR LA NATURE

PRINCIPE : Nous nous conformons à des normes strictes de gestion de l'environnement. Nous relevons les défis environnementaux et menons de véritables changements en matière environnementale.

L'ENGAGEMENT DE FIRMENICH : Firmenich s'engage à réduire et à atténuer son impact sur l'environnement et à se comporter en leader de la gestion environnementale.

VOTRE RESPONSABILITÉ
Mesurez, limitez et réduisez l'impact que vous et les activités dont vous êtes responsable avez sur l'environnement.

Si vous constatez des pratiques de gaspillage qui s'avèrent plus préjudiciables que nécessaire pour l'environnement, signalez-les à votre supérieur hiérarchique. N'hésitez pas à adopter un comportement proactif et à suggérer une technique plus adaptée ou un meilleur plan d'action.

Q Comment Firmenich mesure-t-elle et réduit-elle son impact environnemental ?

R À compter de 2020, l'ensemble des activités de Firmenich tout autour du globe sont alimentées par une électricité renouvelable à 100 %. Cette étape importante constitue une première dans l'industrie et vient appuyer les objectifs de Firmenich en matière de changement climatique. Ces derniers ont été scientifiquement établis et s'alignent sur une limitation de l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C. D'ici 2030, Firmenich s'est engagée à réduire ses « propres » émissions de gaz à effet de serre (c'est-à-dire les émissions provenant de sources d'énergie détenues et contrôlées par Firmenich, ou celles en provenance d'énergie achetée) de 55 %, et les émissions provenant des matières premières qu'elle achète de 20 % par rapport à 2017. Pour nous aider tout au long de ce parcours, votre contribution est essentielle.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Corporate Environmental Policy

NOUS RESPECTONS LES DROITS DE L'HOMME ET SOUHAITONS AVOIR UN IMPACT POSITIF SUR LES PERSONNES AVEC LESQUELLES NOUS TRAVAILLONS ET LES COMMUNAUTÉS DANS LESQUELLES NOUS OPÉRONS

PRINCIPE : Nous nous engageons à respecter les droits de l'homme et à faire respecter les principes directeurs des Nations unies concernant les entreprises et les droits de l'homme dans toutes nos activités, ainsi qu'au sein de la chaîne de valeur au sens large.

L'ENGAGEMENT DE FIRMENICH : Firmenich adopte une approche de vigilance en ce qui concerne les droits de l'homme. Cela consiste à identifier et à prévenir les risques en matière de droits de l'homme et à suivre l'efficacité de ses actions. Firmenich se concentre sur les droits de l'homme qui sont les plus menacés, soit en raison de la gravité des répercussions soit dans le cas où une

réponse tardive rendrait toute réparation du risque impossible. Firmenich suit de près l'impact de ses propres activités et relations commerciales sur les droits de l'homme.

VOTRE RESPONSABILITÉ
Gérez vos activités et opérations quotidiennes dans le respect des droits de l'homme.

Si vous soupçonnez ou avez connaissance d'une violation des droits de l'homme sur votre lieu de travail ou dans la chaîne d'approvisionnement de Firmenich, signalez-la rapidement à la direction des ressources humaines ou utilisez la Firmenich Hotline.

Q Les droits de l'homme sont-ils identiques dans tous les pays ?

R Les droits de l'homme sont universels : chacun a le droit d'être traité selon les mêmes normes, quel que soit son lieu de travail ou de résidence. Ces droits découlent de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui constitue le fondement de la législation internationale relative aux droits de l'homme. Les employés sont tenus de respecter les exigences légales nationales en matière de droits de l'homme. Lorsque le droit national et le droit international diffèrent, nous nous efforçons de nous conformer à l'exigence la plus stricte. Les engagements et activités philanthropiques ne sont pas assimilés à la gestion des risques en matière de droits de l'homme.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Human Rights Policy

NOTRE SOUTIEN MORAL ET FINANCIER NE SE PORTE QUE VERS DES ORGANISATIONS POLITIQUEMENT NEUTRES

PRINCIPE : Nous accordons de l'importance à notre indépendance et respectons les différents points de vue et opinions de nos parties prenantes. Nous ne soutenons, ni publiquement ni financièrement, aucun parti politique ou candidat, en Suisse comme ailleurs.

L'ENGAGEMENT DE FIRMENICH : Firmenich respecte les opinions personnelles de chacun et ses activités commerciales et prises de position publiques sont strictement apolitiques en toutes circonstances. Nos dons charitables ne sont jamais en faveur de partis politiques ou d'organisations religieuses, et nous ne faisons pas campagne au nom d'un parti politique ou d'un candidat.

VOTRE RESPONSABILITÉ

Veillez à ne faire aucune contribution financière ou don de quelque nature que ce soit à un candidat ou à un parti politique au nom ou pour le compte de Firmenich.

Si vous apportez votre soutien à une cause politique ou à une croyance religieuse particulière, assurez-vous de le faire à titre personnel et ne donnez pas l'impression de défendre une opinion politique au nom de Firmenich.

Q J'ai l'intention de me présenter aux élections locales de ma ville. Puis-je mentionner mon poste chez Firmenich sur mes dépliants et affiches promotionnelles ?

R Non. Malheureusement, une telle mention serait considérée comme inappropriée, car elle pourrait être interprétée comme un soutien formel de l'entreprise à votre campagne.



NOUS LUTTONS CONTRE LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE ET RESPECTONS LES SANCTIONS ÉCONOMIQUES

PRINCIPE : La criminalité financière nuit à la société et est susceptible d'avoir des répercussions négatives sur nos affaires et notre réputation. Nous luttons contre la criminalité financière et gérons activement les risques afférents. Nous nous conformons aux mesures de sanctions applicables dans ce cadre et aux règles et réglementations relatives aux contrôles des exportations.

L'ENGAGEMENT DE FIRMENICH : Firmenich ne se soustrait pas à l'impôt et ne facilite pas l'évasion fiscale des personnes avec lesquelles nous travaillons. Nous ne tolérons pas le blanchiment d'argent. Nous avons mis en place des politiques et des processus afin de nous assurer qu'aucun de nos employés n'est impliqué dans une transaction interdite.

VOTRE RESPONSABILITÉ

Quelle que soit votre position au sein de Firmenich, vous devez adhérer aux engagements de l'entreprise et vous exprimer si vous soupçonnez des crimes financiers liés à notre activité.



Soyez attentifs aux signaux d'alerte potentiels qui pourraient indiquer des activités suspectes, notamment en ce qui concerne les activités de blanchiment d'argent ou toute autre forme de criminalité financière.

En cas d'inquiétude relative à une éventuelle sanction ou un risque de contrôle des exportations, informez immédiatement l'équipe Trade Compliance.

EXEMPLES DE SIGNAUX D'ALERTE POTENTIELS EN MATIÈRE DE CRIMINALITÉ FINANCIÈRE :

Un distributeur m'a demandé de facturer les produits qu'il a achetés sous une catégorie erronée afin de réduire les taxes ou les droits dus.

Un fournisseur m'a demandé de rediriger le paiement vers un compte bancaire extraterritorial enregistré au nom d'une autre société que je ne connais pas.



10

GLOSSAIRE

Les lois sur la concurrence et antitrust constituent un ensemble de réglementations qui contrôlent la répartition du pouvoir économique sur les marchés. Elles veillent à ce qu'une concurrence saine puisse s'épanouir en empêchant la collusion, la fixation des prix ou d'autres pratiques anticoncurrentielles.

Par **partenaires commerciaux**, on entend, aux fins du présent document, toute personne impliquée dans une relation commerciale avec Firmenich, notamment les fournisseurs, les agents, les distributeurs, les clients, les sous-traitants, les partenaires logistiques, les consultants et toute autre personne avec laquelle Firmenich s'engage à titre commercial.

La **corruption** désigne toute offre, promesse, don ou acceptation d'argent ou de présents de valeur, à quiconque ou de la part de quiconque, dans le but de remporter ou de conserver indûment un marché, d'obtenir un avantage indu, ou encore dans le but d'inciter ou d'être incité à une action induue.

Les **actifs** de l'entreprise représentent l'ensemble des biens matériels ou immatériels appartenant à Firmenich ou payés par elle, comme les machines, l'équipement, le matériel informatique, les produits et les matériaux de production, les éléments tombant sous le coup de la propriété intellectuelle, les informations confidentielles et autres informations exclusives, notamment les données de l'entreprise.

Le **conflit d'intérêts** désigne une situation dans laquelle les intérêts privés d'un individu sont ou semblent être placés avant les intérêts de Firmenich, et sont susceptibles d'influencer indûment le juge-

ment ou les actions commerciales de cet individu.

La **corruption** est l'abus à des fins privées d'un pouvoir confié par l'entreprise.

La **discrimination** consiste à traiter différemment une personne ou un groupe particulier de personnes, et plus particulièrement à les traiter moins bien que les autres individus, en raison d'une caractéristique inhérente à ces personnes (la couleur de leur peau, leur genre, leur orientation sexuelle, leur âge).

Les **sanctions économiques** restreignent ou interdisent les relations commerciales avec des personnes, des entités ou des pays spécifiques.

Les **contrôles des exportations** restreignent ou interdisent l'exportation ou à l'importation de certains biens ou services.

Les **paiements dits « de facilitation »** sont des paiements financiers versés à un fonctionnaire pour faciliter ou accélérer une activité gouvernementale courante et non discrétionnaire que le fonctionnaire est tenu d'effectuer dans le cadre de ses fonctions.

La **fraude** consiste en une tromperie illicite ou criminelle destinée dans le but d'obtenir un gain financier, commercial ou personnel.

Les **cadeaux et les divertissements** comprennent, aux fins du présent document, les articles de marque Firmenich, les prestations culturelles, les cadeaux d'affaires, les voyages ou l'hébergement associés à une conférence, une réunion ou un événement d'affaires, les repas et les rafraîchissements d'affaires, les billets pour des événements sportifs, musicaux

ou culturels, et tout autre présent de valeur offert ou reçu sans paiement en retour.

Le **harcèlement** est généralement défini comme un comportement indésirable dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il offense ou humilie une autre personne ou qu'on peut raisonnablement percevoir comme tel.

Les **droits de l'homme** constituent les droits inhérents à tout être humain, indépendamment de sa nationalité, son lieu de résidence, son genre, son origine nationale ou ethnique, sa couleur de peau, sa religion, sa langue ou toute autre caractéristique propre.

Les éléments tombant sous le coup de la **propriété intellectuelle** comprennent les brevets, les dessins et modèles, les marques, les secrets commerciaux et les droits d'auteur, ainsi que les connaissances et le savoir-faire scientifiques et techniques.

Le **blanchiment de capitaux** consiste à dissimuler l'origine de l'argent obtenu de manière illégale, généralement au moyen de transferts impliquant des banques étrangères ou des entreprises légitimes.

Le terme **informations propriétaires et confidentielles** regroupe tout ce que l'entreprise fait ou crée, que ces éléments soient ou non protégés par les droits relatifs à la propriété intellectuelle. Ils comprennent notamment les procédés de fabrication, les programmes informatiques, les informations commerciales, les informations sur les produits actuels et futurs, l'identité des clients et des fournisseurs, les sources d'information sur les matières premières et les informations financières et relatives à l'exploitation.

11

INDEX

- P.13 Lois sur la concurrence et antitrust
- P.10-11 Informations confidentielles, propriété intellectuelle, actifs de l'entreprise, dépenses
- P.12 Conflits d'intérêts
- P.15 Corruption, pots-de-vin, paiements dits « de facilitation »
- P.17 Dons
- P.17 Sanctions économiques, contrôle des exportations
- P.15-16 Responsabilité environnementale
- P.17 Criminalité financière
- P.15-17 Cadeaux et divertissements
 - P.9 Harcèlement, intimidation, diversité, inclusion, discrimination
 - P.10 Hygiène, sécurité et sûreté
 - P.16 Droits de l'Homme
 - P.13 Marketing, allégations, obligations contractuelles
 - P.17 Blanchiment d'argent
 - P.10 Confidentialité
 - P.14 Sécurité et qualité des produits
 - P.14 Approvisionnement responsable, chaîne d'approvisionnement
 - P.12 Réseaux sociaux, communications externes